



Rapport annuel sur la qualité et le prix du Service Public de Gestion des Déchets

2023

Suivant le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, des collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-023-200044014-20240918-079-DE

Préambule

Conformément aux dispositions des *articles D2224-1 et suivants* du Code Général de Collectivités Territoriales, le présent rapport sur le prix et la qualité du service est produit pour les activités du Service Public de prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés pour l'année 2023.

Ce service public, assuré par la Communauté de communes Creuse Grand Sud, est chargé de la mise en œuvre de la compétence statutaire obligatoire « *Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés* ».

1. Territoire d'exercice de la compétence gestion des déchets

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud est née le 1er janvier 2014 suite à la loi de réforme des collectivités territoriales.

Le nouvel espace intercommunal regroupe l'ancienne Communauté de Communes Aubusson-Felletin créée en décembre 2000 et l'ancienne Communauté de communes du Plateau de Gentioux créée en décembre 1992, ainsi que les communes de Croze, Gioux et Saint Sulpice les Champs.

Le siège social est fixé sur la commune d'Aubusson à l'adresse suivante : 34 bis rue Jules Sandeau BP40 23200 AUBUSSON

La Communauté de commune Creuse Grand Sud au titre de ses compétences obligatoires est en charge de la collecte et du traitement des déchets des ménages et assimilés.

Le territoire desservi est donc le suivant :

Alleyrat	Néoux	Saint-Pardoux-le-Neuf
Aubusson	La Nouaille	Saint-Quentin-la-Chabanne
Blessac	Saint-Alpinien	Saint-Yrieix-la-Montagne
Croze	Saint-Amand	Sainte-Feyre-la-Montagne
Faux-la-Montagne	Saint-Avit-de-Tardes	Saint-Sulpice-les-Champs
Felletin	Saint-Frion	Vallière
Gentioux-Pigerolles	Saint-Maixant	La Villedieu
Gioux	Saint-Marc-à-Frongier	La Villetelle
Moutier-Rozeille	Saint-Marc-à-Loubaud	

Au total, la Communauté de communes regroupe **12 293 habitants** (réf. « pop totale » Insee 2022) pour **26 communes**. A noter que la référence INSEE de la « population municipale » est largement inférieure et établie à hauteur de **11 794 habitants**.

2. Le service public de gestion des déchets de la Communauté de commune Creuse Grand Sud

2.1 Collecte des déchets

Le service public de gestion des déchets assure une partie des opérations de collecte des déchets en régie :

- Collecte des ordures ménagères sur tout le territoire de l'intercommunalité
- Collecte des déchets recyclables sur le territoire de l'intercommunalité
- Collecte des cartons des commerçants pour partie à Aubusson, Felletin, Vallière et Saint-Sulpice-Les-Champs. Le reste des cartons usagés sont collectés en mélange des déchets recyclables ou apportés en déchetteries.

Les déchets sont également recueillis et orientés vers les filières appropriées au sein des deux déchetteries du Thym (Moutier-Rozeille) et des Alluchats (Faux-la-Montagne) dont la gestion « haut de quai » est aussi assurée en régie.

Les autres opérations de collectes sont assurées par des prestataires privés :

- Collecte en Points d'Apport d'Apport Volontaire pour le verre à recycler par l'entreprise MINERIS
- Collecte par Commune des encombrants par l'association « Court-Circuit »
- Collecte des textiles usagés en Points d'Apport Volontaire par l'association « Les Petites Mains »
- Collecte complémentaire des papiers et cartons par l'IME de Felletin dans le cadre d'un atelier « papiers-cartons »

2.2 Transport des déchets

Le transport des déchets fait l'objet d'un ensemble de prestations pour leur transfert vers les filières de traitement spécifique à chaque flux collecté. Pour certaines filières spécifiques, les repreneurs assurent eux-mêmes leur enlèvement. Les principaux flux transportés sont :

- Les Ordures Ménagères Résiduelles
- Les déchets recyclables
- Le verre à recycler
- Les déchets issus des collectes en déchetteries

2.3 Traitement des déchets

La Communauté de Communes ne dispose pas d'installations de traitement des déchets. Par le biais d'un ensemble de contractualisations (prestations, contrats de reprise, conventions, partenariats, etc.) les différents flux de déchets sont orientés et traités vers un ensemble de filières adaptées.

Le flux des ordures ménagères résiduelles (OMR) est traité dans deux installations différentes en 2023, avec les deux tiers des volumes traités à la Centrale Energie de Limoges Métropole (CEDL) et le reste du volume au pôle de valorisation VERNEA du VALTOM à Clermont-Ferrand. Le flux des déchets recyclables est traité en 2023 au centre de tri de Beaune les Mines (recyclables).

2.4 Activités complémentaires conduite au sein du service

Le personnel du service de gestion des déchets effectue également un ensemble de missions complémentaires et nécessaire à la vie du service :

- Le nettoyage des Points d'Apport Volontaire sur les communes
- La mise en place, la maintenance ou le changement des conteneurs et d'une manière générale, toutes les opérations dite de « pré collecte »
- L'entretien, nettoyage et maintenance de l'ensemble des équipements et des sites
- La gestion administrative et financière du service, la gestion des ressources humaines et matérielles, les relations avec les partenaires (*suivis des marchés et des contrats, conventionnements, planification et exécution budgétaire, plannings, etc.*)
- Le suivi post-exploitation des anciennes décharges d'ordures ménagères d'Aubusson, de Felletin et de Faux-la-Montagne
- Une mission de prévention et de sensibilisation à la gestion de déchets
- La communication générale inhérente au service (*horaires des déchetteries, mémo tri, tournées hebdomadaires*)

3. Moyens matériels et humains dédiés en 2023 au service de gestion des déchets

3.1 Moyens Humains

Le Service Public de Gestion des Déchets est désormais intégré à la Direction de l'environnement pour une plus grande cohérence dans la politique environnementale conduite par la collectivité.

Une équipe de **16 Équivalents Temps Plein (ETP)** assurent le fonctionnement de la régie, auxquels viennent s'ajouter des personnels contractuels pour des renforts temporaires. **12 agents** contractuels ont été mobilisés au cours de l'année 2023 représentant un peu plus d'1 ETP pour les 12 mois.

En outre, une mutualisation de personnels est opérée de façon ponctuelle avec l'équipe technique polyvalente pour faire face à des imprévus, notamment en cas d'absence de chauffeurs.

3.2 Moyens matériels

Concernant les locaux, la direction du service est conduite depuis la Direction de l'environnement installée à Felletin, la gestion administrative est assurée au siège de la collectivité à Aubusson par l'équipe des services « supports ». Enfin, les équipes techniques sont basées aux ateliers intercommunaux, situés avenue d'Auvergne à Aubusson. Les déchetteries du Thym et des Alluchats disposent également d'un petit espace de travail pour les agents.

Le service est équipé d'un ensemble de matériels roulants :

- 5 camions bennes dits BOM (benne ordures ménagères)
- 1 fourgon
- 1 fourgonnette
- 1 chariot élévateur (location pour la déchetterie du thym)

En outre, il utilise aussi d'autres moyens mutualisés par l'ensemble des services de la collectivité (véhicules, camion grue, petits matériels techniques, etc.). Les locaux et les matériels roulants sont globalement très vétustes ; il s'agit d'une problématique technique majeure qui contraint fortement la vie courante du service en particulier les pannes de véhicules.

4. Faits marquants de l'année 2023

L'année 2023 a été marquée par des dossiers majeurs :

- ✓ La signature de nouveaux marchés pour le transport des déchets OMR et RS et pour la prise en charge des flux des déchetteries à compter du 01/01/2023
- ✓ La régularisation, assortie de la mise en place d'un outil de pilotage et de suivi, de l'ensemble des contractualisations et partenariats établis pour la prise en charge de l'ensemble des déchets collectés. 25 contrats ou conventions ont été répertoriés (contrats de prestations de service, contrats pour filières REP, conventions de partenariats, etc.)
- ✓ Les travaux préparatoires au transfert du volet « traitement » de la compétence à Evolis 23 suite à la décision prise en 2022 pour rejoindre l'entente Evolis 23 / SYDED 87 / LIMOGES METROPOLE dans la perspective d'être partie prenante du futur projet d'incinérateur
- ✓ La participation à deux appels à projets régionaux pour soutenir le développement de projets pour le service (*gestion de proximité des bio déchets, actions de sensibilisation, équipements*)
- ✓ La recherche d'optimisation globale du service, tant dans l'organisation technique des équipes et des tournées que dans la gestion des dépenses et recettes

4.1 Réunion de la commission « déchets » et dossiers traités

La commission déchets s'est réunie **le 27 juin 2023** à Vallière pour évoquer les sujets suivants :

- ✓ Un bilan de l'année 2022
- ✓ Les évolutions des tournées de collecte dans le cadre de l'extension des consignes de tri
- ✓ Les actions envisagées dans le cadre des appels à projet soutenus par la Région Nouvelle Aquitaine
- ✓ Le projet de vente d'un terrain à la société SAS CARRE pour la création d'une plate forme EC3
- ✓ Le projet de location d'une BOM pour renforcer le parc de véhicule de collecte
- ✓ Les avancées des travaux relatifs au transfert du volet « traitement » de la compétence

4.2 Délibérations relatives au service prises en 2023

8 délibérations du Conseil Communautaire et 4 délibérations du Bureau Communautaire ont été prises en 2023 pour accompagner les principales décisions liées à la vie du service :

- **2023-035** VOTE DES TAUX 2023 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
- **2023-049** CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ACQUISITION DE BACS DE COLLECTE
- **2023-079** LOCATION TRISANNUELLE D'UNE BOM
- **2023-080** BAIL TRIENNAL AVEC FAYOLLE
- **2023-081** TRANSFERT DE LA COMPETENCE TRAITEMENT A EVOLIS – MODALITES
- **2023-095** SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS : RAPPORT ANNUEL DE L'ACTIVITE DU SERVICE (RQPS)
- **2023-096** PRESTATION DE LAVAGE DU PARC DES CONTENEURS DE COLLECTE OMR ET RS- ANNEE 2023
- **2023-097** CESSION D'UN TERRAIN DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA SAGNE A LA SOCIETE SAS CARRE
- **2023-B-006** ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE ETUDE OPTIMISEE SERVICE DECHETS
- **2023-B-007** PRISE EN CHARGE DES DECHETS EQUIPEMENTS ELECTRIQUES
- **2023-B-037** SERVICE DECHETS : DEMANDE DE FINANCEMENT APPEL A PROJETS REGION NOUVELLE AQUITAINE
- **2023-B-040** PRISE EN CHARGE DES DECHETS ISSUS DES LAMPES COLLECTEES

4.3 Organisation des équipes en 2023

Le planning des équipes est organisé de façon hebdomadaire tant pour les équipes de collecte, de maintenance et des déchetteries. Trois équipages (1 chauffeur et deux ripeurs) assurent les tournées de collecte des OMR et des déchets recyclables, un agent assure la collecte des cartons, un agent assure les opérations courantes de maintenance. Les gardiens de déchetteries assurent la gestion des sites, le gardiennage aux horaires d'ouverture et les chargements au quai de transfert du Thym. Les horaires de ces agents sont adaptés aux besoins du service et susceptibles d'évoluer au cours de l'année (saison, aléas techniques, événements, autres besoins spécifiques, etc.). La direction, les missions de prévention et de coordination sont conduites en horaires courants.

En 2023 l'équipe est constituée comme suit :

- 1 Directeur
- 1 Chargé de Prévention dédié aussi aux missions de projets, de pilotage et de suivi du service
- 1 Coordinateur des moyens techniques en charge des opérations de maintenance et d'entretien des équipements et matériels
- 1 Chef d'équipe pour la gestion des équipes de collecte et l'organisation des tournées, lui-même agent de collecte (chauffeur)
- 1 Chef d'équipe et responsable des déchetteries, lui-même gardien de déchetterie
- 12 agents de collecte (chauffeurs, ripeurs, gardiens de déchetteries)
- 12 agents de remplacement ont également été mobilisés en 2022
- Enfin, la mobilisation courante des services « supports » pour : *gestion des ressources humaines, comptabilité (recettes, factures), communication, secrétariat (relation aux mairies et usagers), etc.*

A noter également l'accueil, en janvier 2023, d'un stage de découverte professionnelle sur le site du Thym.

4.3 La mission de prévention en 2023

Initiée en fin d'année 2022 suite au recrutement d'un chargé de prévention, une première mission de prévention a été engagée par la Communauté de communes. Au-delà de la finalisation de l'Extension des Consignes de Tri dédiée à la collecte généralisée des déchets recyclable et qui était déjà initiée, un projet spécifique de prévention, soutenu par la Région Nouvelle Aquitaine ont été envisagés. Cette démarche dénommée « accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets : sensibilisation à la prévention des déchets » a permis la réalisation des actions suivantes :

- ✓ Cycle de sensibilisation des écoles du territoire par le biais d'une prestation de l'association Court-Circuit
- ✓ Une médiation culturelle par l'organisation de quatre spectacles tournée autour de la thématique de gestion des déchets
- ✓ La tenue d'une « journée apprenante » dédiée aux élus de la communauté le 11 octobre 2023

Ces événements ont été l'occasion de communiquer sur cette dimension préventive de gestion des déchets et sur la situation du territoire, dans la perspective d'accompagner les nécessaires changements de pratiques et une prise de conscience.



Journée apprenante du 11 octobre 2023

5. Organisation technique et indicateurs 2023 du service gestion des déchets

5.1 Collecte des déchets

Les Ordures Ménagères Résiduelles et les déchets recyclables sont collectées en régie dans des bacs de regroupement disposés de façon cohérente dans les quartiers, bourgs et villages des 26 communes. Les points de collecte font l'objet d'un suivi et d'une adaptation en cours, liés notamment à l'acquisition régulière de nouveaux conteneurs, aux évolutions des volumes des déchets recyclables et aux modifications des tournées.

La communauté de communes dispose d'un parc d'environ **2 400 conteneurs**.

La fréquence de collecte est établie suivant **24 tournées** réparties sur 6 zones géographiques différenciées.

Le planning est adapté de façon hebdomadaire au regard des conditions météorologiques (neige, verglas, canicule, etc.), des évènements et jours fériés (marchés, foires, braderies, etc.) et des imprévus (pannes, gestion des moyens humains, etc.).

Les 24 tournées sont réparties sur deux semaines avec une fréquence de passage adaptée aux besoins.

Trois tournées sont réalisées chaque jour avec un départ des équipes à 5 h 00. La collecte des cartons des commerçants est quant à elle quotidienne suivant aussi des tournées adaptées. Les équipes sont aussi mobilisées pour assurer des missions d'entretien et de maintenance des équipements (lavage de conteneurs, réparation, remobilisation, nettoyage des BOM, etc.).

Le planning des tournées et des missions est le suivant, il s'adapte néanmoins régulièrement aux aléas du service, des contraintes et de besoins.

Il fait l'objet de régulières optimisations et deux tournées ont pu être supprimées en 2024. Ainsi, le planning des collectes à la date de la rédaction du présent rapport est le suivant :

SEMAINE PAIR et IMPAIR								
EQUIPES			PRISE DE SERVICE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
SEMAINE PAIR			5H	PLATEAU RS (La Nouaille , St Yrieix la Montagne , St Marc à Loubaud) 7h	C7 / FELLETTIN et ST FRION OM 7h	Plateau Villages GENTIOUX-PIGEROLLES+APAJH 7h	FELLETTIN C 8 RS 7h	FelletinOM+ gros point Gentioux/Faux+Broussas 7h
MALLET	MIMERO	MAXEMCE				OM/RS		OM/RS
SEMAINE IMPAIR			5H	PLATEAU OM la Nouaille , St Yrieix la Montagne, St Marc à Loubaud)	C8 / FELLETTIN et St Quentin la Chabanne OM	Croze /Gioux/Pigerolles	FELLETTIN C 7 RS	Villages Faux la Montagne /Broussas / APAJH
MALLET	MIMERO	MAXEMCE				OM/RS		OM/RS
SEMAINE PAIR			5H	OM St Sulpice les Champs /CS St Maixant /St Amand / Alleyrat / Blessac/Vallières 9h	Entretien + lavage 8h	VALLIERES villages + bourg 1/2 OM 9h	RS St Sulpice les Champs + Bourg Valliere 9h	
DELPATRIE R	LEMEUNIER	CLEMENT						
SEMAINE IMPAIR			5H		C 9/CS St amand/St maixant/Moutier Rozeille /St feyre la Montagne /St pardoux le neuf/Néoux OM 9H	MOUTIER Rozeille / St feyre la Montagne / St pardoux le Neuf/ Néoux RS 8h	VALLIERES villages + Bourg RS 9H	FELLETTIN OM / lavage/entretien 9h
DELPATRIE R	LEMEUNIER	CLEMENT						
SEMAINE PAIR			5H	Aubusson / Felletin RS lavage 2 camions 7h	VILLE AUBUSSON OM 7h	RS AUBUSSON VILLE 1/2 7h	OM LA VILLETTELLE Villages St Amand/St Alpinien/Néoux/St Avit de tardes 7h	VILLE AUBUSSON OM 7h
GUILLAUME	MALHOMME	MUNTZ 2 JOURS / 3 jours						
SEMAINE IMPAIR			5H	Aubusson / Felletin RS lavage 2 camions 7h	VILLE AUBUSSON OM 7h	RS AUBUSSON Ville 1/2 7h	RS LA VILLETTELLE Villages St Amand/St Alpinien/Néoux/St Avit de tardes 7h	VILLE AUBUSSON OM 7h
GUILLAUME	MALHOMME	MUNTZ 3 JOURS / 2 JOURS						

Planning hebdomadaire des tournées (été 2024)

Les différents Points d'Apport Volontaire équipés de colonnes spécifiques permettent le dépôt du verre à recycler (100 conteneurs) et des textiles usagés (13 conteneurs). La collecte des Points d'Apport Volontaire est assurée dans le cadre d'une prestation avec MINERIS pour le verre et d'une convention avec l'association les Petites Mains pour les textiles.

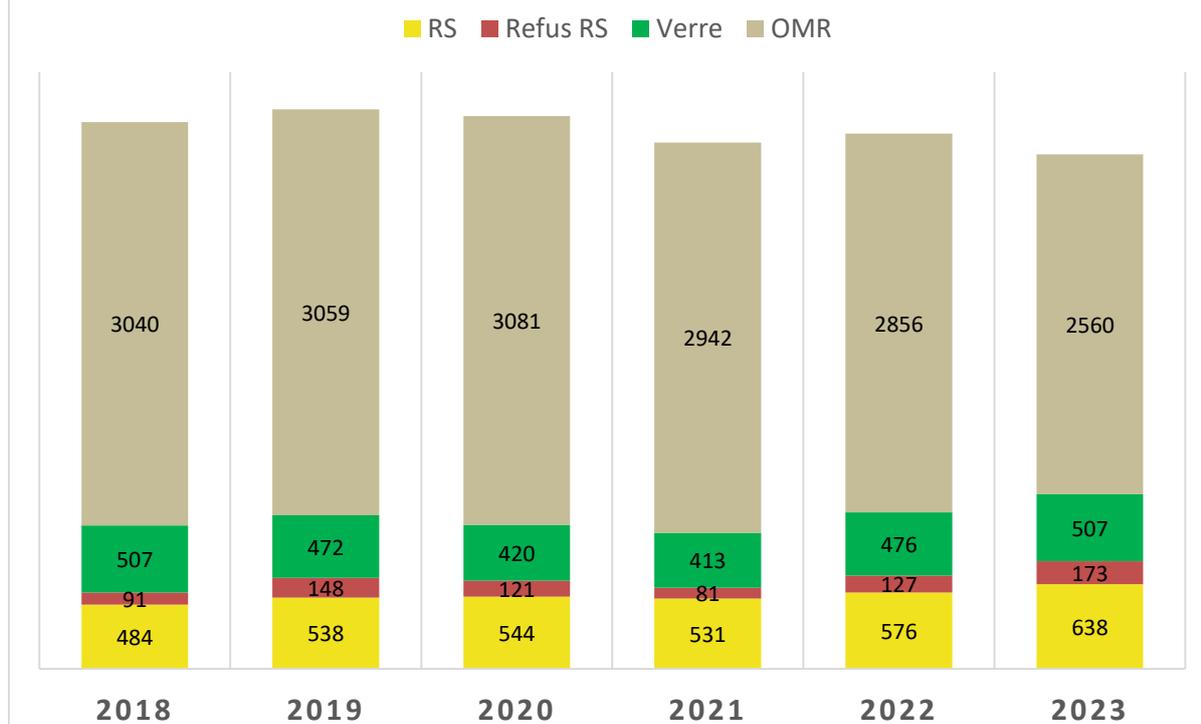
Les cartons des commerçants d'Aubusson et Felletin sont collectés en régie par la Communauté de communes et par l'IME de Felletin dans le cadre d'une convention de partenariat. Les collectes sont apportées en déchetterie pour être valorisées dans la filière appropriée. L'IME dispose également d'une benne de collecte papiers (2 évacuations par an environ) et d'un conteneur cartons (4 évacuations par an environ).

➔ Récapitulatif des tonnages collectés en 2023

- Ordures Ménagères Résiduelles : **2 560 t** (- 296 t / 2022)
- Recyclables Secs (sacs jaunes) : **638 t** (+ 62 t / 2022)
- Refus de tri : **173 t** (+ 46 t / 2022)
- Verre : **507 t** (+ 31 t / 2022)

Les tendances générales sont globalement positives et confirmées par l'analyse des premières données 2023. Cependant une augmentation de la part des refus de tri, réorientés vers l'incinérateur de Limoges, est constatée. Elle est liée à la hausse des volumes des déchets recyclables collectés mais qui nécessitent une amélioration du geste de tri.

EVOLUTION DES TONNAGES - 2018 À 2023



Collecte de verre

Le verre est collecté dans les colonnes adaptées des Points d'Apport Volontaire et dans le cadre d'une prestation avec la société MINERIS. Les données des collectes 2023 montrent une progression positive indiquant une amélioration du tri faisant suite à plusieurs années de dégradation. Le détail des données de collecte est le suivant :

Communes	Levées	Tonnages
Alleyrat	16	6,021
Aubusson	335	146,343
Blessac	39	15,975
Croze	20	5,31
Faux-La-Montagne	56	23,07
Felletin	181	75,233
Gentioux-Pigerolles	35	13,432
Gioux	17	6,573
La Nouaille	22	9,781
La Villedieu	8	3,221
La Villette	23	11,151
Moutier-Rozeille	45	18,22
Néoux	32	11,199
St Alpinien	19	11,424
St Amand	42	20,659
St Avit	15	8,616
St Frion	8	5,234
St Maixant	25	11,815
St Marc à Frongier	24	11,554
St Marc à Loubaud	14	5,949
St Pardoux Le Neuf	28	11,527
St Quentin La Chabanne	40	16,103
St Sulpice Les Champs	23	9,849
St Yrieix La Montagne	27	13,68
St Feyre La Montagne	10	5,231
Vallièrè	81	29,569
Total	1185	507

Soit 43 kg par habitant contre 40,36 kg en 2022.

Collecte des encombrants

18 collectes d'encombrants ont été opérées par l'association Court-Circuit en 2023 dans le cadre d'un marché de prestations spécifiques. La prestation annuelle a fait l'objet des indicateurs suivants :

Commune	Kilométrage	Temps Travaillé (en h)	Nb de tas collectés	Coût Temps + km
Saint-Avit-de-Tardes	73	24,5	12	788,20 €
Saint-Marc-à-Frongier	59	23	19	726,60 €
La Villetelle	142	29,83	26	1 034,04 €
Gentioux-Pigerolles
Faux-la-Montagne
La Villedieu	220	48,5	27	1 666,00 €
Alleyrat	39	10,25	10	341,60 €
Saint-Frion	73	26,5	22	844,20 €
Saint-Feyre-la-Montagne	38	6	9	217,00 €
Saint-Pardoux-le-Neuf	43	9	9	312,20 €
Saint-Marc-à-Loubaud	71	18	13	603,40 €
Vallièrre (Bourg)	115	55,5	49	1 714,53 €
Vallièrre (Nord-Ouest)	157	59	40	1 871,80 €
Vallièrre (Est)	81	38	21	1 177,10 €
Aubusson	105	44	60	1 379,20 €
La Nouaille	103	...	16	144,20 €
Moutier-Rozeille	42	9,5	5	324,80 €
Felletin	50	24,5	22	756,00 €
Total	1315	423	387	13 900,87 €

Celle-ci est facturée au kilomètre + temps passé pour un montant total de **13 900,87 €**. L'association ne dispose pas de pesée ne permettant pas de connaître les tonnages collectés. Au-delà, les autres apports de déchets sont ceux des particuliers et des entreprises, collectés au sein des deux déchetteries (cf paragraphe 5.4).

5.2 Transports des déchets

Le transport des déchets (Ordures Ménagères Résiduelles + Recyclables Secs) fait l'objet d'une prestation spécifique renouvelée au 1^{er} janvier 2023 (marché de prestations de service dédié à la location de bennes et au transport des déchets). Les départs ont lieu depuis le quai de transfert installé à proximité du site de la déchetterie du Thym à Moutier-Rozeille.

Le prestataire est Corrèze Fertil', il assure les prestations suivantes :

- Rotation vers les centres de traitement des OMR et des RS
- Location de bennes et fonds mouvants pour le transport

Le chargement des bennes au quai de transfert est effectué en régie, la plupart du temps par un gardien de la déchetterie en dehors des heures d'ouverture au public. Le tableau suivant récapitule les prestations de Corrèze Fertil' en 2023 :

	OMR		RS		Facturation Transport	Facturation Location Bennes
	Rotations	Tonnage	Rotations	Tonnage		
Janvier	12	227,82	3	38,38	9 348,11 €	2 341,56 €
Février	12	202,7	3	33,56	8 502,89 €	2 341,56 €
Mars	15	251,76	3	29,96	12 379,45 €	2 468,40 €
Avril	13	221,26	4	44,74	9 611,95 €	2 341,56 €
Mai	14	243,44	3	30,48	9 745,16 €	2 341,56 €
Juin	13	236,18	3	32,22	10 410,92 €	2 341,56 €
Juillet	14	245,76	4	43,02	10 309,34 €	2 341,56 €
Août	16	286,36	4	43,34	11 619,54 €	2 341,56 €
Septembre	14	261,46	5	52,44	11 067,73 €	2 341,56 €
Octobre	12	212,16	4	44,88	9 179,94 €	2 341,56 €
Novembre	14	252,06	4	50,02	10 576,69 €	2 341,56 €
Décembre	13	214,98	4	48,96	10 099,76 €	2 341,56 €
Total 2022	162	2855,94	44	492	122 851,48 €	28 225,56 €

5.3 Traitement des déchets collectés

Par l'établissement de conventions avec Limoges Métropoles et le VALTOM, la Communauté de communes a pu bénéficier en 2023 des installations de traitement des OMR que sont le pôle de valorisation VERNEA et la Centrale Energie Déchets de Limoges, et du centre de recyclage de Beaune les Mines pour les déchets recyclables.

Les flux de verre, des encombrants et des textiles sont traités dans le cadre des prestations spécifiques et du conventionnement établis avec les partenaires.

Enfin, les flux issus des déchetteries font l'objet d'une organisation spécifique (cf. 5.4 déchetteries).

5.4 Les déchetteries

Les accès aux deux déchetteries du Thym (Moutier-Rozeille) et des Alluchats (Faux-la-Montagne) sont gratuits pour les particuliers habitants sur le territoire.

Depuis 2015, il est également gratuit pour les entreprises dans les limites de capacité de l'installation. Aucun dispositif de pesée ne permet de quantifier les volumes déposés. La redevance spéciale n'a toutefois pas été mise en place, cette prestation et celle de la collecte des cartons des professionnels sont donc assurées sans ressource financière complémentaire spécifique.

Les déchets acceptés sont les suivants :

- Déblais et gravats
- Bois
- Encombrants
- DMS
- Verre
- Emballages ménagers, papiers et journaux
- Ferrailles
- Cartons
- Filtres à huile et filtres gazoils
- Aérosols
- Bidons phytosanitaires
- Acides
- DTQD
- Batterie
- Huiles minérales et alimentaires
- Huiles usagées
- Piles et accumulateurs
- Cartouche d'encre
- DASRI
- Ampoules tubes et néons
- DEEE
- Pneus VL
- Déchets verts
- Déchets agricoles
- Mobilier usagé

Chaque nature de déchet fait l'objet d'une reprise et d'un traitement spécifique. Pour cela, la Communauté de communes Creuse Grand Sud a établi un ensemble de contrats et partenariats.

Le principal contrat est le marché de prise en charge des déchets des déchetteries qui a été renouvelé en 2023 et attribué à SUEZ pour les prestations suivantes :

- Location d'un parc de bennes de collecte et de transport
- Transports des flux de déchetteries (ferrailles, déchets verts, bois, encombrants, cartons, DDS, pneus)
- Traitement des flux de déchetteries (ferrailles, déchets verts, bois, encombrants, cartons, DDS, pneus)

Les filières de reprises sont, en 2023, les suivantes :

Flux	Filières de reprise	Prestataire Traitement/Transport
Encombrants	Centre d'enfouissement ALVEOL (87)	Suez
Déchets Verts	Plateforme Hedera (19)	Corrèze Fertil'
Gravats	Carrière du Thym - Fayolles et Fils	Suez
Ferrailles	Corrèze Récupération (19)	Corrèze Fertil'
DMS	Lambertie/Ortec Environnement (87)	Suez
Cartons	Corrèze Récupération (19)	Corrèze Fertil'
Bois B	Corrèze Récupération (19)	Corrèze Fertil'
Pneus VL	PROCAR RECYGOM	SUEZ
Mobilier usagé	ECOMAISON - Filière REP	SUEZ
DEEE	ECOLOGIC - Filière REP	La Boîte à Papier (87)
Ampoules, tubes, néons	ECOSYSTEM - Filière REP	ECOSYSTEM
Cartouches d'encre	LVL - Filière REP	LVL
Huiles minérales	PICOTY	PICOTY (23)
Déchets agricoles	ADIVALOR	ADIVALOR (69)
Huiles alimentaires	QUATRA	QUATRA

Bilans quantitatifs 2023

Les données disponibles sont relativement fragiles car il est difficile de recueillir de l'ensemble des partenaires des retours fiables et complets sur les 12 mois de l'année. Néanmoins, les tonnages 2023 et leur tendance évolutive vis-à-vis de 2022 sont les suivants :

Evolution 2022/2023 - Flux de déchetterie			
Flux	Tonnages 2023	Tonnages 2022	Ecart 2022/2023
Encombrants	1156,74	1149,74	+ 0,61%
Bois B	218,34	371,55	- 41,24%
Cartons	160,71	134,96	+ 32,08%
Pneu VL	31,96	57,06	- 43,98%
Ferrailles	243,34	240	+ 1,37%
DMS	33,57	24,6	+ 26,72%
Déchets verts	987,26	832,08	+ 15,72%
Gravats	2294,64	2748,95	- 16,5%
DEA (REP « Ecomaison »)	306,66	316,84	- 3,21%
DEEE (REP « Ecologic »)	107,76	105,06	+ 2,51%
Déchets agricoles	16,2	21,3	- 23,94%
Huiles minérales	10100 L	10200 L	- 0,98%
Huiles végétales	1,26	1,09	+ 13,49%
Total	5 355	6 003	-10,80%

Au-delà d'une performance globale à nécessairement améliorer, un focus spécifique devra être opéré sur les plus gros volumes collectés : encombrants, gravats et déchets verts. Quelques orientations sont d'ores et déjà pressenties :

- la mise en place d'une facilité de tri en haut de quai et un meilleur accompagnement des usagers (encombrants)
- la gestion de flux de déchets des professionnels (réduction des flux de gravats et des encombrants notamment)
- la gestion de proximité pour les déchets verts pour limiter les apports et les valoriser

5.5 Parc de véhicules pour les collectes

Pour assurer ses missions en régie, la communauté de communes dispose d'un parc véhicules essentiel mais vétuste. Celui-ci fait l'objet d'une maintenance importante qui constitue une problématique majeure tant technique que financière.

Sont entièrement dédiés au service : 5 camions Benne à Ordures Ménagères (BOM) , un chargeur et deux utilitaires. Un véhicule BOM en fin de vie a été remplacé par une location longue durée en cours d'année 2023.

Les dépenses d'entretien du parc de véhicule du service fait état de **111 208 €** de dépenses de fonctionnement, constituant malheureusement une très forte hausse comparativement à l'année 2022 (54 132 €).

Type de véhicule	Marque	Immatriculation	Consommation carburant en litre	Frais d'entretien
Chargeur	MANITOU	///	3 100 L	24 420,48 €
BOM	RENAULT	DT-630-KM	10 421 L	7 568,94 €
BOM	SCANIA	CW-579-VE	5 866 L	41 744,77 €
BOM	DAF	AB-060-NG	5 120 L	4 199,14 €
BOM	SCANIA	DR-098-EH	13 275 L	25 533,86 €
BOM	RENAULT	GG-501-DD	2 707 L	<i>location longue durée</i>
Fourgon	IVECO	AZ-711-EH	1 297 L	6 957,63 €
Utilitaire	PEUGEOT	DC-916-QC	2 122 L	783,54 €
Total Frais d'entretien 2023				111 208,36 €

6. Éléments financiers 2023 du service

6.1 Recettes et dépenses de fonctionnement

La comptabilité analytique permet d'identifier les principaux postes de dépenses et de recettes attachés aux services pour l'année 2023.

→ Les dépenses

D'une part, peuvent être distinguées les dépenses courantes de fonctionnement :

Comptes - Dépenses de Fonctionnement	Détails des dépenses	Montants TTC
60611-Eau et assainissement	Factures d'eau pour le site des Alluchats et ateliers des services techniques	633,46 €
60612-Energie et électricité	Factures d'électricité pour les déchetteries et ateliers des services techniques	5 964,03 €
60621-Combustibles	Huiles Moteur	60,84 €
60622-Carburant	Livraisons carburants	95 312,69 €
60631-Fournitures d'entretien	Produits d'entretiens des sites et véhicules	1 029,45 €
60632-Fournitures de petit équipement	Equipements divers pour le fonctionnement des locaux, véhicules, matériels...	6 506,18 €
60633 - Fournitures non stockées, voirie	Chaussures ?	66,73 €
60636-Vêtements de travail	Equipements de Protection individuelle des agents	7 746,22 €
6064-Fournitures administratives	Bureaux	164,92 €
60668 - Fournitures non stockées	Pharmacie	92,20 €
6068-Autres matières et fournitures	Sacs jaune + sacs Adivalor	26 502,12 €
611-Contrats de prestations de services	Lots des marchés de transport/traitement et autres contrats d'enlèvements	1 310 075,38 €
6132-Locations immobilières	Location Site du Thym	30 170,12 €
61351 - Locations matériel roulant	Location BOM	17 367,90 €
61358-Autres locations mobilières	Location bennes, chariot élévateur et bungalow du site du Thym	49 104,00 €
615221-Entretien et réparation bâtiments publics	Entretien ateliers services techniques	817,92 €
61551-Matériel roulant	Entretien et réparation du parc de véhicules	103 936,99 €
615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments	Fissure quai de transfert ?	231,62 €
6156-Maintenance	Vérification réglementaires des installations	2 753,46 €
6168-Autres primes d'assurance	Assurances véhicules	5 978,03 €
617-Etudes et recherches	Analyses eaux résiduaires pour le suivi des décharges post exploitation	481,50 €
6251-Voyages et déplacements	Frais de déplacement	2 014,50 €
6262-Frais de télécommunications	Frais de téléphonie	5 000,94 €
6248 - Transports de biens et transports collectifs	Transport journée apprenante	545,00 €
6231-Annonces et insertions	Publications marchés publics	2 592,00 €
6236-Catalogues, imprimés et publications	Mémo-tri	295,00 €
62878 - Remboursement des frais à tiers	Prevention Evolis	3 338,64 €
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	Taxe à l'essieu	1 440,00 €
Total des dépenses hors personnel		1 680 221,84 €

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont donc :

- Les contrats de prestations pour le transport et le traitement des déchets (**1 310 075,38 €**)
- L'entretien du parc de véhicules (**103 936,99 €**) hors frais de maintenance du chargeur de la déchetterie
- La fourniture de carburant pour les véhicules dédiés à la collecte (**95 312,69 €**)

- La location des bennes (dédiées au transport des déchets OMR, RS et flux déchetterie), du chargeur et du bungalow du site du Thym (**79 274,12 €**)

D'autres part, les dépenses de personnel peuvent être identifiées comme suit :

Dépenses liées aux ressources humaines	Montants 2023
Personnel titulaire	333 857,15 €
Personnel non titulaire	100 351,42 €
Cotisations	222 642,89 €
Médecine du travail	270,00 €
Autres charges sociales	1 620,00 €
Total	658 741,46 €

Enfin, une partie des charges liées au service et à l'exercice de la compétence est aussi supportée par les services transversaux de la collectivité. Il s'agit des frais de structure : *direction générale, secrétariat, comptabilité, gestion des ressources humaines, etc.*

Ces dépenses « supports », bien qu'essentielles à la vie du service ne font pas aujourd'hui l'objet d'une identification particulière liée aux activités du service. Cette donnée pourra être identifiée à l'avenir car elle permettrait de formuler un coût réel de fonctionnement du service

➔ **Les recettes :**

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La collectivité a choisi la taxe enlèvement des ordures ménagères pour financer le service, basée sur l'impôt foncier bâti en application des articles 1520 à 1526 et 1609 bis à 1609 nonies D du code général des impôts. Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

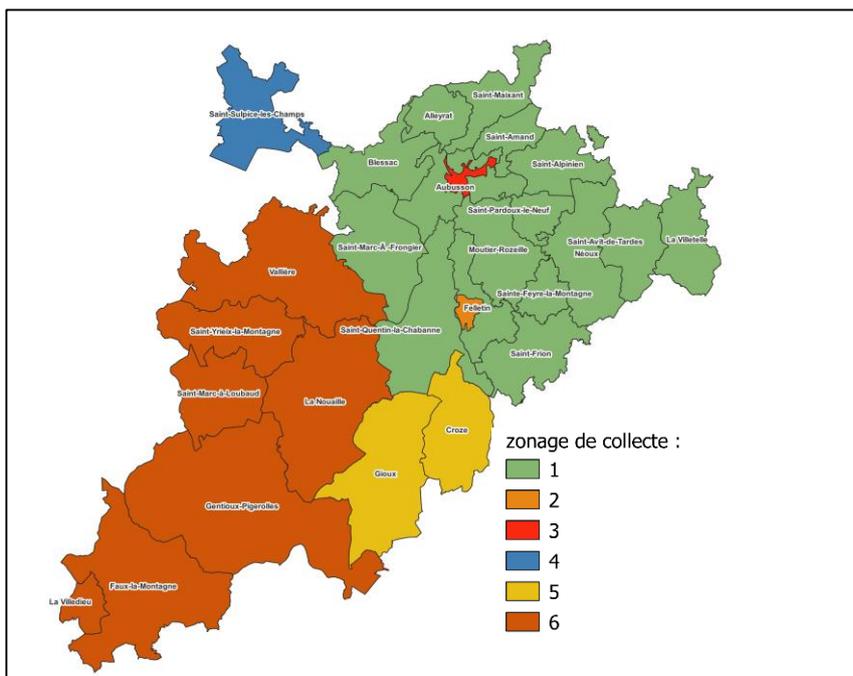
Pour l'établissement de la taxe sur le territoire de la Communauté de communes, six zones ont été créées. Les articles 1636B sexies et 1609 quater du Code Général des Impôts autorisent des taux différents en fonction des zones de perception définies.

Trois critères suivants ont été pris en compte pour la définition des zones en vue de proportionner la taxe :

- **Importance du service rendu (volumes à collecter)**
- **Nature du territoire collecté (rural ou urbain)**
- **Fréquence de collecte**

Suite à l'évolution progressive du service, une mise à jour des zonages et de critères est envisagée.

Rappel du zonage :



Zone 1 : Périmètre des communes d'Alleyrat, Blessac, Moutier-Rozeille, Néoux, Saint-Alpinien, Saint-Amand, Saint-Avit-de-Tardes, Sainte Feyre-la Montagne, Saint-Frion, Saint-Maixant, Saint-Marc à Frongier, Saint-Pardoux le Neuf, Saint-Quentin la Chabanne, Vallière, La Villetelle, écarts d'Aubusson (*La Villatte, Frongier, Le Marchedieu, La Seiglière, La Lune, Route de Charasse, Randonnat, La Grave, La Chassagne, Les Granges, Les Buiges, Les Crouzettes, La Cube, Le Pré Cantrez, Zone Industrielle*), écarts de Felletin (*Le Liaport, La Faye, Lavaud, Les Combes, Le Bost, La salle, Le Cros, La Sagne, La Croix Blanche, Raze, La Barge, Le Cros Burlaud, Arfeuille, Les Granges*).

Zone 2 : Périmètre de Felletin hors écarts cité en zone 1

Zone 3 : Périmètre d'Aubusson hors écarts cité en zone 1

Zone 4 : Périmètre de la commune de Saint-Sulpice les Champs

Zone 5 : Périmètre des communes de Gioux et Croze

Zone 6 : Périmètre des communes de Faux-la-Montagne, Gentioux-Pigerolles, La Villedieu, Saint -Marc à Loubaud, Saint-Yrieix la Montagne, La Nouaille

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est la seule recette permettant le financement du service. Pour l'année 2023, cette recette s'élève à hauteur de **2 009 318 €** soit environ 170,37 € par habitant.

La redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets spécifiques des entreprises (cartons de professionnels et déchets collectés en déchetteries) n'a pas été instituée, la TEOM finance donc également cette partie du service dédié aux professionnels.

Les autres recettes liées au service

Typologie des recettes	Montants 2023
Recettes Flux Collecte sélective	30 239,06 €
Recettes Verre	16 278,84 €
Recettes Flux Déchetterie	54 826,09 €
Soutien CITEO Barème F	159 134,69 €
Remboursement de frais par des tiers	21 081,44 €
Autres produits divers	2 616,00 €
Recettes de fonctionnement (RNA)	11 737,00 €
Total	295 913,12 €

Ainsi, le bilan dépenses / recettes de fonctionnement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	1 680 221,84 €	TEOM	2 009 318,00 €
Ressources humaines	658 741,46 €	Reprises matériaux et soutiens	260 478,68 €
Autres frais dont amortissements	28 922,20 €	Remboursements par des tiers et autres produits	35 434,44 €
Total	2 367 885,50 €	Total	2 305 231,12 €

L'analyse 2023 fait apparaître un déficit d'environ 62 k€ auxquels doivent s'ajouter les frais de structures généraux peu aisés à identifier car ils sont intégrés globalement aux dépenses du budget général.

La recherche d'optimisation et de réduction des coûts, passant notamment par la réduction des volumes de déchets traités apparaît donc comme une priorité essentielle.

6.2 Les dépenses et recettes d'investissement 2023 :

Les dépenses d'investissement ont été limitées en 2023 à :

- L'acquisition de conteneurs (350 unités neuves), d'un godet pour le chargeur et d'un nettoyeur haute pression pour un montant de **81 699,66 €**
- L'acquisition d'un caisson de réemploi et la réfection de la rampe de la déchetterie des Alluchats pour un montant de **29 165,16 €**
- L'acquisition de panneaux signalétiques pour un montant de **4 166,64 €**

Les recettes d'investissement 2023 sont les suivantes :

- Le FCTVA pour un montant de **10 313,15 €**
- Des subventions DETR pour l'acquisition des bacs de collecte pour un montant de **16 973,25 €**
- Des subventions de la région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de **6 913,39 €**
- Enfin des opérations comptables pour un montant de **28 922,20 €**, dont les dotations aux amortissements

6.3 Matrice des coûts

Méthode formalisée et obligatoire d'analyse des coûts de la compétence, la matrice des coûts permet d'affiner la connaissance et l'analyse des dépenses de fonctionnement interne à la collectivité, et permet également de se positionner vis-à-vis de l'ensemble des entités gestionnaires et compétentes. A la rédaction du présent rapport, la matrice des coûts 2023 est en cours de réalisation.

7. Suivi post exploitation des anciennes décharges d'ordures ménagères

A l'occasion de la création de la communauté de communes, les dispositions relatives au suivi des anciennes décharges d'Aubusson et de Felletin ont été aussi transférées à l'EPCI.

Il s'agit d'assurer un suivi, prévu par arrêté préfectoral, des trois anciens sites d'enfouissement des communes de Felletin, d'Aubusson et de Faux-la-Montagne. Les prescriptions sont notamment : le maintien d'un bon état de la couverture végétale, des fossés de collecte des eaux pluviales, des puits de dégazage passifs et des équipements de clôture des sites ; la limitation de la pousse de végétaux ligneux dont les racines sont susceptibles de détériorer la couverture ; les érosions ; le suivi de la qualité des eaux souterraines et des lixiviats.

Un travail de mise à jour des arrêtés de post exploitation, de l'état des sites au regard des prescriptions et des procédures réalisées du suivi est en cours en partenariat avec la DREAL sur les trois sites concernés.

8. Perspectives 2024

Le Service Public de Gestion des Déchets de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud doit nécessairement faire l'objet d'évolution au cours des prochaines années. En 2024, l'année sera marquée par l'adhésion de la communauté à Evolis 23 pour le volet « traitement » de la compétence déchets. En intégrant l'entente EVOLIS 23 / SYDED 87 / LIMOGES METROPOLE le territoire de la Communauté de communes sécurise une solution pérenne pour le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles au sein de l'actuel incinérateur et du futur projet de centrale à l'horizon 2030.

Cette opportunité offre aussi à la Communauté de communes Creuse Grand Sud le soutien d'Evolis, fort de son expérience, pour la prise en charge du volet prévention (mission également transférée) et pour un soutien potentiel à la gestion globale du service.

Cependant, des objectifs ambitieux sont aussi assignés, notamment en terme de réduction des tonnages de déchets produits (objectifs régionaux du SRADETT et ceux de l'entente pour le projet d'incinérateur 2030)

Sur ce point, la Communauté de communes a beaucoup à faire, car malgré une baisse sensible des volumes d'OMR collectés ces deux dernières années, des efforts importants restent à opérer pour atteindre les niveaux attendus. Les difficultés identifiées sont notamment les suivantes :

- ✓ La présence encore très importante de déchets valorisables dans les collectes OMR (tontes de pelouse, déchets recyclables, verre, textiles, encombrants, bio déchets, ...)
- ✓ Une qualité moyenne du tri des recyclables conduisant à un taux de refus important
- ✓ Le développement massif du compostage individuel et collectif encore à réaliser sur notre territoire
- ✓ Un travail de prévention et de communication important à conduire pour faire évoluer les pratiques
- ✓ En outre, les collectes en déchetteries intercommunales font aussi l'objet d'une problématique particulière : *mauvaise qualité du tri des apports, tendance à la hausse des fréquentations et des tonnages collectés, présence importante de professionnels, etc.*

- ✓ Enfin, la question du budget limité du service et des lacunes d'investissements structurants fragilise globalement la bonne conduite des activités et rendent plus difficiles les évolutions à conduire : *ressources humaines limitées, matériels roulants vétustes, manque d'équipements, etc.*

Face à ces enjeux et pour accompagner l'évolution du service, les projets suivants sont envisagés pour l'année 2024 :

- ✓ L'acquisition de matériels de collecte pour finaliser le déploiement des bacs recyclables et l'optimisation des tournées quotidiennes (notamment sur les communes du plateau), mais aussi pour renouveler les équipements les plus vétustes et revoir la collecte des cartons (environ 100 000 € d'investissements pour des bacs de collectes et des colonnes verre et carton)
- ✓ Une modification des conditions d'accès en déchetteries (contrôle d'entrée avec perspective de facturation des usagers professionnels dès 2025), une amélioration des conditions de travail au Thym (acquisition d'un nouveau local, espace de vie et de travail pour les agents), le développement de nouvelles filières REP et la recherche d'optimisation de gestion des flux (ex : traitement des tontes)
- ✓ La participation active à la réalisation du Plan Local de Prévention des Déchets des Ménages et Assimilés et aux projets de prévention portés par Evolis 23 à l'échelle de notre territoire
- ✓ La participation active aux travaux d'études en cours portant sur une réflexion relative à une mutualisation des services du sud du département

Au-delà de ces projets, ce sont les activités courantes d'exploitation du service qui occupent le quotidien : *gestion des plannings et des équipes, suivi des évènements et des réclamations des usagers, gestion des manifestations, suivi des matériels, etc.*